

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Février 2014

L'an deux quatorze, le six Février, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 28 Janvier 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY.

Absents excusés: M. BOUCHER qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI
Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT.
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Melle MAUNOURY
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI

Absents : Mme DUGUET excusée, M. LANGLOIS

Le quorum n'étant pas atteint le Conseil Municipal est reconvoqué ce jour à 20 h 15 en séance extraordinaire

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé.

On passe à l'ordre du jour.

1. Adhésion à la FDGDON

Délib.n°1/2014

M. le Maire fait de la demande d'adhésion de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne.

Cet organisme lutte contre les taupes, les ragondins, les campagnols terrestres, les pigeons, les corvidés, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour la première année la cotisation est de 50 €, les interventions d'un technicien sont facturées 55 €/h, 200 € la ½ journée, 400 € la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'intérêt de ces interventions, à l'unanimité des voix, décide d'adhérer à la FDGDON à compter de 2014.

2. Convention SPA Refuge fourrière

Délib.n°2/2014

M. le Maire fait part de la proposition de convention avec la SPA de Limoges, similaire à celle de 2013 avec une indemnité annuelle qui passe à 0,60 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne pouvoir à son Maire pour signer et appliquer cette convention.

3. Convention Conseil Général Culture au Grand

Délib.n°3/2014

M. le Maire fait part de la proposition de convention avec le Conseil Général dans le cadre de la Culture au Grand Jour, permettant à la Commune d'accueillir un spectacle le 11 Avril prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne pouvoir à son Maire pour signer et appliquer cette convention.

4. DIVERS

Mme THIERIOT propose la pose de rideaux occultant dans la salle des fêtes. Plusieurs solutions existent. Un devis a été demandé à l'entreprise RATINEAU. Melle MAUNOURY donne l'idée de rideaux amovibles fixés directement sur les fenêtres à l'aide de crochets. Cette idée est retenue par l'assemblée.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Monsieur DESTRESSE fait part du piégeage de son chat qu'il a été obligé de faire amputé.

Un rappel sur la protection des chats sera fait dans la prochaine lettre d'information municipale.